

AVIS DE CONCOURS MODIFICATIF

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2025

Par arrêté n°2025_076 du 10 février 2025 modifié de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, **un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe** sont organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics des départements des **Ardennes**, de l'**Aube**, de la **Marne** et de la **Haute-Marne**.

34 POSTES SONT MIS AU CONCOURS

Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
10	22	02	34

ORGANISATION :

Les inscriptions se feront par préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube www.cdg10.fr. Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube (www.cdg10.fr) du **02 AVRIL AU 04 JUIN 2025 INCLUS**.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique, les dossiers seront :

- **soit retirés** au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) **DU 02 AVRIL AU 04 JUIN 2025 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00)**,
- **soit demandés** par écrit **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube - Service CONCOURS - BP 40085 - SAINTE SAVINE - 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, **DU 02 AVRIL AU 04 JUIN 2025 INCLUS (le cachet de la poste faisant foi)**. Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24x32 affranchie à 4,72 € (tarif « Lettre verte ») et libellée aux nom et adresse du candidat.

AUCUNE DEMANDE PAR TELEPHONE, E-MAIL, FAX NE SERA ACCEPTEE.

Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées devront être déposés (avant 17H00) ou adressés **AU PLUS TARD LE 12 JUIN 2025** (date de clôture des inscriptions) **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX (cachet de la poste faisant foi).

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Période de retrait des dossiers : **DU 02 AVRIL AU 04 JUIN 2025 INCLUS**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **LE 12 JUIN 2025 INCLUS**

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de Gestion de l'Aube.

Tout dossier déposé ou posté (cachet de la poste faisant foi) hors délai sera rejeté.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront le **8 OCTOBRE 2025**. Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autres centres d'examen dans un ou plusieurs départements susmentionnés, au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

La date et le lieu de l'épreuve orale d'admission seront fixés ultérieurement.

CONDITIONS REQUISES :

Le **concours externe** est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (ou CAP accompagnant éducatif petite enfance) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le **concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Le **troisième concours** est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

AVERTISSEMENT :

LA REUSSITE AU CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT

Fait à Sainte-Savine, le 5 mai 2025

Le Président

Thierry BLASCO

